

Certificat de spécialisation pilote de machines de bucheronnage

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LEGTA HECTOR SERRES
MEYER Caty
05.56.65.01.64
caty.meyer@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

La formation est ouverte aux titulaires d'un bac ou équivalent. Elle s'adresse aux personnes de plus de 18 ans ayant un an d'expérience professionnelle (tous domaines confondus) ou aux jeunes de moins de 18ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Prérequis pédagogiques :

Le diplôme de niveau Bac est une condition d'entrée dans la formation., le Bac Pro Forest est très adapté à cette formation. Le candidat non titulaire d'un bac peut se voir proposer de suivre une formation préparatoire (BP resp de chantier forestier) préalablement au CS. Les qualités requises sont l'autonomie et le sens des responsabilités, la capacité à travailler en extérieur par tous les temps.

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

En forêt, l'abattage mécanisé mobilise deux grands types de machines, selon les fonctions qu'elles assurent : ? machine de bucheronnage : à partir d'un paramétrage informatique réalisé par le pilote, elle permet l'abattage des arbres puis leur façonnage comprenant l'ébranchage et le billonnage. L'informatique embarquée permet en outre le calcul d'un certain nombre de paramètres technico-économiques ; ? abatteuse-groupeuse : elle réalise uniquement l'abattage des arbres grâce a? des têtes a? cisaile ou a? disque. Le titulaire du certificat de spécialisation « Pilote de machines de bucheronnage » sera en capacité de mettre en œuvre les 2 types de machines

Contenu et modalités d'organisation

Le certificat de spécialisation "Pilote de machines de bucheronnage" est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification. Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016. Toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation "Pilote de machines de bucheronnage" doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. CAPACITÉS / UNITÉS CAPITALISABLES : C1 UC1- Optimiser l'utilisation de la machine de bucheronnage Evaluation en situation professionnelle Ce bloc vise à : - prendre en main le chantier - effectuer des paramétrages et réglages de la machine C2 UC2- Conduire la machine Evaluation en situation professionnelle Ce bloc vise à : - réaliser les opérations d'abattage des arbres - réaliser les opérations de façonnage C3 UC3- Effectuer la maintenance de la machine de bucheronnage Evaluation en situation professionnelle Ce bloc vise à : - réaliser la maintenance préventive de la machine - réaliser la maintenance corrective de la machine

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **Les cours en centre débutent le lundi à 9 heures et se terminent le vendredi à 12 heures.**

Validation(s) Visée(s)

Certificat de spécialisation pilote de machines de bucheronnage - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

BTS Gestion Forestière

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00259729	du 28/02/2022 au 28/10/2022	Bazas (33)	CFPPA REGIONAL FORESTIER DE BAZAS			  
00336872	du 04/09/2023 au 31/08/2024	Bazas (33)	CFPPA REGIONAL FORESTIER DE BAZAS		Non éligible	